

Lutte contre les feux de forêt : des moyens supplémentaires pour les Bouches-du-Rhône

Gérald Darmanin annonce que **2 673 750 euros supplémentaires** seront alloués à la lutte contre les feux de forêt dans les Bouches-du-Rhône.

La saison des feux de forêts 2022 a démontré que l'ensemble du territoire national pouvait être touché par des feux d'une très grande intensité. Pour faire face aux conséquences du changement climatique et à l'évolution des incendies, le président de la République a annoncé, le 28 octobre 2022, la mise à disposition des services d'incendie et de secours, d'un fonds de 150 millions d'euros dans le cadre des pactes capacitaires.

Ce dispositif a pour vocation de permettre l'acquisition de moyens de lutte contre les feux de forêt ou de détection des départs de feu. Ce sont plus de 1 100 véhicules de lutte contre les feux de forêts qui vont être acquis au plan national, avec ce fond de soutien.

Pour permettre une attribution équitable de ces fonds, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a mis en place une procédure de concertation de l'ensemble des présidents de département. Ainsi tous les départements qui ont souhaité réaliser un effort d'investissement vont pouvoir bénéficier d'un taux d'aide de minimum 50% des investissements.

Au regard des investissements demandés, le service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS13) va bénéficier d'une subvention de 1 400 000 euros, ce qui permettra l'achat de 8 véhicules de lutte contre les feux de forêt.

Le Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille (BMPM) va bénéficier lui, d'une subvention de 1 062 500 euros, permettant l'achat de 5 véhicules de lutte contre les feux de forêt.

Enfin, l'Ecole d'application de sécurité civile (ECASC/Valabre), bénéficiera d'une subvention de 211 250 € pour du matériel spécialisé.

Service de la Communication Interministérielle

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

